



VENDEUIL

Bulletin Municipal

Réunion du 02 décembre 2008

o o o

Présidence : Alex LESBROS, Maire

Etaient présents :

Maryline Delot, Martial Marlière, Pascal Maertens, Frédéric Bailly, Pascal Degrande, Eric Dran, Sylvain Duplouy, David Hinz, Françoise Minet, Vincent Nettelet, Marie-Jeanne Pelletier.

Absents excusés :

Philippe Benoît, Nicole Bourgaux et André Da Fonseca

Assistait également : Céline Delimauges.



Ballastières de Picardie

La Société C.B.P. demande le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière sur le territoire de Vendeuil et ce jusqu'en 2020. Dans un souci de préservation du milieu naturel, le plan de réaménagement final a été modifié, mais le rythme d'extraction et d'évacuation des matériaux resteront les mêmes que ceux autorisés et observés à ce jour. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette demande.

Tarifs 2009

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de location de salles pour l'année 2009. Une fois les travaux prévus réalisés dans la salle du stade et celle de la Mairie, une augmentation des tarifs de location sera appliquée.

Voici donc un rappel des tarifs de location pour les salles :

En ce qui concerne la caution, celle-ci passera à 200 € au 01 janvier 2009 et une attestation d'assurance sera demandée lors du retrait des clés.

Salle du stade

Vendeuil 70 € (arrhes 35 €)

Extérieur 120 € (arrhes 60 €)

Période hivernale, supplément de 25 € pour le chauffage.

Salle de la mairie

Vendeuil 100 € (arrhes 50 €)

Extérieur 150 € (arrhes 70 €)

Période hivernale, supplément de 20 € pour le chauffage.

Vin d'honneur

Vendeuil 40 €

Extérieur 50 €

Pour les locations de salles, il est précisé que la casse de vaisselle est toujours payante. La municipalité ayant renouvelé totalement les verres, il ne sera plus accepté l'achat par les loueurs de verres différents de ceux mis à disposition dans les salles.

HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

Tel : 03.23.07.82.47

MARDI	JEUDI	VENDREDI
16h à 18h	16h à 19h30	16h à 18h

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE MOY DE L' AISNE

du 20 octobre 2008 au 14 mars 2009 inclus

LUNDI	MERCREDI	JEUDI	SAMEDI
14h à 16h	14h à 16h	14h à 16h	10h à 12h

SITE INTERNET DE VENDEUIL : www.vendeuil02.fr

Tarifs pour la pêche

- Ticket journalier au bureau de tabac 4,50 €
- Ticket journalier à l'étang 9,00 €

- Carte annuelle Vendeuil 15,00 €
- Carte annuelle extérieur 30,00 €

- Ponton ou barque Vendeuil 50,00 €
- Ponton ou barque extérieur 60,00 €

Dès le 1er janvier 2009, un nouveau règlement de pêche entrera en vigueur. Celui-ci sera remis aux pêcheurs en s'acquittant de leur carte ou ticket.

Il est rappelé aux locataires de pontons que le renouvellement de la location doit se faire impérativement entre le 1^{er} et le 15 janvier. Après cette date, les pontons seront considérés comme libres et reloués.

Rempoissonnement

Un rempoissonnement est prévu aux alentours du 15 décembre 2008. Bien évidemment, la pêche sera fermée. Des affiches préciseront la date exacte de réouverture. Celle-ci devrait se situer aux alentours du 15 janvier 2009.

Tarif de l'eau

Le conseil municipal a décidé d'augmenter pour 2009 l'abonnement « eau ». Il sera donc de 27 € au lieu de 26 € actuellement.

Pour le tarif de consommation d'eau, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter.

- A savoir :
- | | |
|----------------------------|--------|
| De 1 à 500 m ³ | 0,50 € |
| Plus de 500 m ³ | 0,45 € |

Ile aux pédalos

Une demande est parvenue au conseil municipal pour réhabiliter l'île dite « aux pédalos ». La demande a été refusée. La municipalité ayant pour projet d'améliorer l'étang et ses abords.

Goûter de Noël 2008

Cette année, à la demande des enseignantes, le Père Noël passera aux écoles et non à la salle de la Mairie. Les cadeaux seront remis par l'association des parents d'élèves et le groupe scolaire se chargera du goûter.

La poste

A la suite de la décision « brutale » de La Poste de fermer le bureau de Vendeuil dans les prochains mois et après étude avec la direction de la Poste d'une solution de sauvegarde, le conseil municipal à l'unanimité a décidé de reprendre l'exploitation du bureau de poste sous la forme d'une agence postale communale. Une convention va donc être signée avec la direction de la Poste. D'autres informations vous seront communiquées dès que possible.

*Que la population se rassure donc.
Le bureau de poste ne fermera pas.*

Travaux imminents

Quelques travaux indispensables vont être réalisés dans la salle du stade. Les radiateurs défectueux vont être remplacés. Un éclairage extérieur va également être rétabli.

Un devis va être également demandé pour étudier une solution raisonnable de chauffage dans l'enceinte de l'église.

Et en 2009...

10 janvier

Vœux du Football club, salle de la Mairie

16 janvier

Vœux du Maire, salle de la Mairie

25 janvier

Cyclo-cross

07 février

Repas dansant organisé par le Club Loisirs, salle de la Mairie

15 février

Carnaval organisé par l'Association des Parents d'élèves

Vous trouverez en annexe le calendrier des fêtes 2009 ...

*Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil
Municipal vous souhaitent dès à présent de
passer de bonnes fêtes de fin d'année !*

*Et vous invitent aux vœux du 16 janvier 2009 à
19h00 avec remise des prix aux lauréats du
concours « Maisons illuminées »*



Inscription sur les listes électorales : Les nouveaux Vendeuillois sont invités à venir en Mairie avant le 31 décembre, munis d'une pièce d'identité afin de s'inscrire sur les listes électorales de la commune.

Recensement militaire : Les jeunes gens nés en octobre, novembre ou décembre 1992 doivent obligatoirement venir se faire inscrire en Mairie.

Rappel des festivités prévues

La prochaine réunion du Conseil Municipal étant programmée le mardi 3 février 2009, nous vous rappelons ...

12 décembre

Marché de Noël organisé par le groupe scolaire à l'école

12 décembre

Repas organisé par le Football club, salle de la Mairie

14 décembre

Loto organisé par l'USDN, salle de la Mairie

17 décembre

Ouverture de la bibliothèque

19 décembre

Goûter de Noël au groupe scolaire Paul Carette

31 décembre

Réveillon de la St Sylvestre organisé par le Comité des Fêtes, salle de la Mairie

Cimetière

Comme prévu et déjà annoncé, il va être instauré des horaires pour l'ouverture du cimetière à la population. Ces horaires seront bien sûr différents l'hiver de l'été.

Horaires d'hiver (période du 01 octobre au 28 février)
9 heures - 17 heures

Horaires d'été (période du 01 mars au 30 septembre)
8 heures - 20 heures

Il est prévu dans l'avenir d'installer un système automatique d'ouverture et de fermeture du petit portail.

Collège de Moÿ-de-l'Aisne

A la suite d'une demande du collège pour une participation de la municipalité à l'organisation d'une classe de neige, le conseil municipal a décidé de verser une petite participation aux élèves de Vendeuil concernés par ce séjour.

Concours des maisons illuminées

Le nouveau conseil municipal a décidé de perdurer dans l'organisation du concours de maisons illuminées. D'ores et déjà, les personnes souhaitant illuminer leur maison sont prévenues que le conseil municipal passera dans le village pour noter les décorations le **vendredi 26 décembre 2008** à partir de 18 heures. Dix récompenses vont être attribuées :

1er prix	90 € en bon d'achat
2ème prix	60 € en bon d'achat
3ème prix	45 € en bon d'achat
4ème prix	30 € en bon d'achat

Du 5ème au 10ème prix, une bouteille de champagne.

Les lauréats seront avertis de leurs futures récompenses. Ces prix ne seront remis qu'aux personnes présentes ou représentées.

Grève Education Nationale

Une nouvelle loi d'août 2008 obligeant la municipalité à assurer un service de garde des enfants scolarisés au groupe scolaire en cas de grève d'au moins 30 % des enseignantes, il va être instauré une liste de personnes volontaires pour effectuer cette garde. Liste soumise à l'approbation de l'Education Nationale. Jusqu'à présent et pour les deux grèves qui se sont présentées, ce sont Mesdames Delot et Delimauges qui ont assuré la garde. La loi imposant un adulte pour 10 enfants gardés, il est indispensable d'établir une liste de volontaires. Les personnes intéressées doivent se rapprocher du secrétariat de Mairie. Il est précisé qu'il ne s'agit en aucun cas de « remplacer » les institutrices dans leur fonction mais bel et bien d'héberger les enfants scolarisés.

Aménagement au stade

Suite à quelques incidents constatés lors de matchs de football alors que la salle du stade était louée, le conseil municipal, à la demande du club de football va étudier une séparation. Un devis va être demandé pour cette clôture. Un parking sera aménagé, rue du petit moulin, aux abords de la salle des vestiaires. Le conseil municipal en profite pour rappeler aux supporters d'éviter de garer leur véhicule dans la rue du petit moulin pour ne pas gêner la circulation, ainsi que sur l'avenue du stade, à l'entrée de celui-ci, la visibilité devenant impossible.

Banque alimentaire

La municipalité remercie les généreux habitants qui sont venus déposer des denrées pour la banque alimentaire. Il est rappelé que cette alimentation, déposée dans le canton, sera redistribuée aux personnes nécessiteuses du canton.

Illuminations vendeuilloises et sapin ...

Un magnifique sapin a été offert à la municipalité par Monsieur FOURTANE Marcel. Grand merci. Quatre nouvelles guirlandes vont être installées dès le 16 décembre dans le village. Un remaniement des guirlandes déjà posées va être effectué. Les nouvelles guirlandes seront installées dans la rue St Jean et chaque année la municipalité en élargira la pose.

Bibliothèque municipale

Son ouverture est prévue pour le 17 décembre 2008. La municipalité remercie chaleureusement les généreux donateurs. Plus de 700 livres sont à disposition. Pour sa part, la bibliothèque municipale a d'ores et déjà acheté quelques nouveautés Quelques exemples : « Miséréré » de Christophe Grange « La trilogie Millénium » de Stieg Larsson « Le petit prince » d' Antoine de St Exupéry (indispensable dans toute bibliothèque) Venez nombreux !

Tarif annuel : 10 € pour un adulte et 5 € pour un enfant.

Les adhérents pourront emprunter 3 livres et ce pour trois semaines.

Permanences :

Le mercredi de 10 h à 11 h 30 et le vendredi de 17 h à 19 h

CCAS colis de Noël

La traditionnelle distribution du colis de Noël aux personnes de 70 ans et plus sera effectuée le **samedi 20 décembre**. Les membres du C.C.A.S. rendront également visite aux résidents de la Maison de Retraite le **samedi 27 décembre**.

Cyclocross : Il aura lieu le dimanche 25 janvier 2009 et se déroulera comme d'habitude chemin des « Basserons » et rue des Falaises. Venez nombreux.

DOSSIER PLU

Le projet d'aménagement et de développement durable de la commune de Vendeuil est en cours actuellement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable **expose les intentions de la municipalité pour les années à venir**. C'est un document destiné à l'ensemble des citoyens.

Le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune. Ces orientations doivent notamment

permettre de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

Il doit tout à la fois déterminer les conditions permettant :

- **d'assurer l'équilibre entre le renouvellement urbain,**
- **le développement de son territoire,**
- **la protection des espaces naturels et des paysages dans le respect des objectifs de développement durable.**

Rappel de la structure du PLU

RAPPORT de Présentation

Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)

Qui définit le projet communal mais n'est pas opposable au permis de construire

QUI SE TRADUIT PAR

Sur certains quartiers, des **orientations d'aménagement**,
Facultatives, dont l'*esprit* doit être respecté

Sur toute la commune, le **règlement**
obligatoire dont la *lettre* doit être respectée

Les conditions d'opposabilité des différents documents composant le Plan Local d'Urbanisme sont les suivantes :

- **le P.A.D.D.** n'est pas opposable aux permis de construire (en revanche, les orientations d'aménagement et le règlement doivent être cohérents avec lui)
- **Les orientations d'aménagement** facultatives s'imposent aux opérations de construction ou d'aménagement en terme de compatibilité, c'est à dire que ces opérations doivent en respecter l'esprit sans les suivre au pied de la lettre.
- **Le règlement et ses documents graphiques** s'imposent en terme de conformité, c'est à dire que leurs règles doivent être respectées strictement.